AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0384
FR0000130338-FS0140

8 février 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VALEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 février 2018, complété notamment par un courrier reçu le 8 février 2018, la société Lazard Asset Management LLC[1] (30 Rockefeller Plaza, 55th floor, New York, NY10112, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 22 octobre 2017, le seuil de 5% du capital de la société VALEO et détenir, à cette date, pour le compte desdits clients et fonds, 5 541 259 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 2,31% du capital et 2,26% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALEO sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 8 février 2018, 1 972 469 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 0,82% du capital et 0,81% des droits de vote de cette société[3].

[1] Société contrôlée par Lazard Frères & Co. LLC, elle-même contrôlée par Lazard Group LLC, une société contrôlée par Lazard Ltd. Le déclarant déclare agir indépendamment de la personne qui le contrôle dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 239 653 121 actions représentant 245 012 300 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Sur la base d'un capital composé de 239 653 121 actions représentant 244 873 694 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.